

**AVISU CESEC 2023-45<sup>1</sup>**  
**AVIS CESEC 2023-45**

*Relatif à la*  
*Rilativu à u*

**Convention relative aux moyens afférents à l'enseignement supérieur agricole au sein de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) CAMPUS AGRICORSICA U RIZZANESI SARTE relative à la mise en œuvre du BTS GEMEAU-ACSE**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

*Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;*

**Vu** la lettre de saisine du 28 novembre 2023 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse **demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la Convention relative aux moyens afférents à l'enseignement supérieur agricole au sein de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) CAMPUS AGRICORSICA U RIZZANESI SARTE relative à la mise en œuvre du BTS GEMEAU-ACSE ;**

**Après avoir entendu, Monsieur Marc BENEDETTI, pour la Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche ;**

**Sur le rapport de Denis LUCIANI, pour la commission éducation, formation, jeunesse;**

*À nant' à u raportu di Denis LUCIANI, per a cummizione « educazione, furmazione, giuventù » ;*

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité  
Votants : 49

*U Cunsigliu Ecnomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica*  
*Adunitu in seduta pienaria u 18 di dicembri di u 2023, in Aiacciu*  
*Prununzia l'avisu chì seguita*

Par la Loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse, la Collectivité de Corse dispose de la possibilité d'organiser des actions de formations et d'enseignement complémentaires à la carte d'enseignement supérieur et de recherche, domaine dans lequel elle est investie depuis 2013.

Par ailleurs, les études sur l'emploi agricole en Corse font état d'une tension importante sur ces métiers. De plus, les évolutions techniques, les enjeux en lien avec l'environnement et la diversification du marché exigent des qualifications toujours plus importantes et variées.

C'est pourquoi, considérant le contexte actuel de l'évolution de l'agriculture et le rôle de la formation pour répondre à ces défis, la Collectivité de Corse poursuit la diversification de l'offre de formation initiale en lien avec ces domaines sur les campus agricoles de Borgo et Sartè.

Aussi, au titre de la rentrée scolaire 2024, sur le campus de Sartè, en complément des BTS créés et financés par l'Etat, il est prévu la mise en place d'un BTS à deux têtes : « Analyse Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole » (ACSEA) et « Gestion et Maîtrise de l'Eau » (GEMEAU).

Cette création interviendra dans le cadre d'une convention entre la Collectivité de Corse, la Préfecture de Corse et la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), convention mise en place pour une durée de 2 années scolaires, soit un terme en juin 2026.

Ce BTS sera ouvert tant en formation initiale qu'en alternance et aura une capacité d'accueil de 16 élèves par an, soit 32 élèves en tout pour la durée de la convention.

Son fonctionnement sera intégralement financé par la Collectivité de Corse pour un montant de 620 672 € versé à l'EPLFAPS Campus Agricorse Sartè.

Un comité de pilotage, de suivi et d'évaluation sera constitué lors de sa mise en œuvre.

**Le CESECC est satisfait** à plusieurs titres de la création de ce BTS qui ouvre sur des questions sociétales importantes :

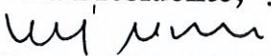
- Tout d'abord, cette nouvelle offre de formation est selon le CESECC, un facteur d'attractivité pour l'établissement scolaire de Sartène.
- De plus, le domaine concerné, celui de la gestion de l'eau, est maintenant indispensable compte tenu des problématiques qu'il soulève et de la nécessité d'aller vers des systèmes d'exploitation agricoles qui allient efficacité et sobriété dans leur consommation en eau.
- Enfin, **le CESECC estime** que cette formation est indispensable aux collectivités territoriales dans le cadre de l'exercice de leurs missions en lien avec les milieux aquatiques (GEMAPI).

**Le CESECC alerte** sur la nécessité de consacrer un volume horaire approprié aux sorties sur le terrain. En effet, **il remarque** que, lors de leur arrivée dans le monde du travail, les étudiants sont confrontés au manque de pratique et rencontrent des difficultés à leur prise de poste.

**Le CESECC insiste** sur la nécessité d'intégrer à cette formation des cours de langue corse dans la mesure où le futur métier de ces étudiants les mettra en lien professionnel avec des partenaires corses. De plus, **le CESECC observe** que la maîtrise du vocabulaire spécifique et technique en langue corse dans ce secteur est indispensable car elle est indissociable du secteur lui-même.

**Le CESECC considère** que cette dimension fondamentale doit être négociée dans le cadre de l'éventuel nouveau statut d'autonomie et le transfert de la compétence « Education ». Toutefois, et dans l'attente de cet éventuel nouveau statut, **le CESECC préconise** de trouver rapidement les moyens de développer cette compétence linguistique.

**Le CESECC émet** un avis favorable sur ce rapport.

La Présidente,  
  
Marie-Jeanne NICOLI